

# **COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC**



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU 26 JANVIER 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 26 janvier à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît Sohier, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 18 janvier 2017

Étaient présents : Mmes-M.

- SOHIER Benoît, maire
- VANNIER Michel, 1<sup>er</sup> adjoint
- GUYOT Sylvie, 2<sup>ème</sup> adjointe,
- DEJOUE Thierry, 3<sup>ème</sup> adjoint
- GAILLAC Corinne, 4<sup>ème</sup> adjointe
- LEROY Michel, 5<sup>ème</sup> adjoint
- BARBAULT Hervé, conseiller municipal délégué
- FAISANT Catherine, conseillère municipale
- MOREL Juliette, conseillère municipale
- CORBE Régis, conseiller municipal
- FRABOULET Michel, conseiller municipal
- COLAS Pascal, conseiller municipal
- LAUNAY Florence, conseillère municipale

Étaient absents excusés : Mmes-M.

- Pauline CRENN-MONNIER donne pouvoir à Florence LAUNAY
- Catherine GUERIN donne pouvoir à M. Pascal COLAS
- Stéphan DUPE donne pouvoir à M. Régis CORBE
- Dominique GRISON donne pouvoir à Mme Corinne GAILLAC
- Sylvie DELACROIX donne pouvoir à M. Michel FRABOULET
- Manuel GAUTIER

Était absent : néant

Autres personnes présentes:

- Mme Sandrine Fauvel, directrice générale des services
- Syndicat du Linon : Messieurs Fairier et M. Rozet, vices présidents  
M. Bessin : délégué de la commune au syndicat  
Mme Oliviero et Mme Le Féon, agents du syndicat

---

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Election du secrétaire de séance
2. Validation du procès-verbal du 16 décembre 2016
3. Présentation par le syndicat du bassin versant du Linon de son nouveau programme de restauration des milieux aquatiques en 2017
4. Demande subvention DETR pour la création d'un équipement sportif- terrain multisports
5. Demande subvention DETR achat de premier équipement et matériel à la cantine scolaire
6. Demande subvention DETR travaux de grosses réparations et de mise aux normes d'accessibilité à l'école publique
7. Présentation du projet de pôle sportif et constitution du comité de pilotage
8. Lancement d'une consultation adaptée à programmiste pour le projet de pôle sportif
9. Demande subvention au titre des amendes de police pour des travaux de sécurisation routière
10. Modification de la délibération n° 26 du 29.03.2016 « pacte financier et fiscal du territoire de la Bretagne Romantique » *Erratum*
11. Demande de garantie d'une ligne de trésorerie pour l'EHPAD St Domithual
12. Constitution d'une commission pour la nomination de l'école publique
13. Présentation du projet d'aménagement du chemin piétonnier aux Chesnots
14. Choix du prestataire pour le contrat de maintenance de l'éclairage public
15. Présentation des conclusions de l'étude organisationnelle des services administratifs réalisée par le CDG 35
16. Création de deux emplois permanents aux services administratifs
17. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
18. Questions diverses
19. Date des prochaines réunions

---

### **1 – OBJET : Élection du secrétaire de séance**

Mme Florence Launay, candidate, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

### **2 – OBJET : Validation du procès-verbal du 16 décembre 2016**

M. Benoît Sohier, maire, soumet le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2016 au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **3 – OBJET: Présentation par le syndicat du bassin versant du Linon de son nouveau programme de restauration des milieux aquatiques en 2017**

Mme Aline Le Féon, agent du Syndicat du Linon, expose les éléments suivants :

Afin de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et du SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais, pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, le Syndicat mixte du bassin versant du Linon, débute en 2017, un nouveau programme de restauration des milieux aquatiques.

C'est tout d'abord la qualité chimique (nitrate, phosphore, matières organiques, produits phytosanitaires) et morphologique (fonctionnement de la rivière, habitats aquatiques, ...) que les travaux doivent améliorer, mais le programme développé par le syndicat tient compte également des problématiques locales (lutte contre les inondations, espèces invasives,...).

A l'échelle du bassin versant du Linon, les travaux sont répartis en fonction des enjeux locaux et des priorités d'actions. Le bassin versant du Romoulin, et plus particulièrement celui de la Hautière, situé sur la commune de Saint-Domineuc, constitue une des priorités du programme.

Le bassin versant de la Hautière, ciblé pour son mauvais état chimique et morphologique, est également connu pour les épisodes d'inondation à l'aval (Le Hénon, La Hautière, Tresbelin, ...). Les travaux engagés doivent permettre de répondre à l'ensemble de ces problématiques.

Les travaux prévus dans l'intérêt de tous, reposent sur une bonne compréhension des enjeux par la population, élus, riverains, agriculteurs. Conscient des efforts que certains doivent faire en amont pour protéger les populations en aval, c'est avant tout dans un esprit de solidarité que les travaux à l'échelle d'un bassin versant doivent se raisonner : le syndicat souhaite associer la population dès maintenant et construire un projet intégrant les exigences de chacun.

Les différents travaux et aménagements envisagés à l'échelle du bassin versant sont :

- Des zones d'expansion des crues à l'amont
- Des zones tampon (abattement des nitrates, débits, ...)
- De la restauration du lit mineur du cours d'eau
- Des talus anti-érosifs
- De l'entretien et gestion de zones humides

En complément des travaux sur les cours d'eau, le syndicat propose un panel d'actions, à destination de tous et sur la base du volontariat : ces mesures contribuent à améliorer la qualité des milieux aquatiques, mais également à favoriser la biodiversité.

En séance du 26 janvier 2017, le syndicat exposera les travaux prévus sur le territoire de la commune en présentant bien les enjeux identifiés qui ont amené syndicat et partenaires techniques à proposer ces actions. Ensuite, une démarche d'animation et de concertation sera proposée pour le bon déroulement du programme.

Des pourparlers ont lieu,

Des interrogations sont émises au sujet des parcelles sur lesquelles pourraient être réalisés de nouveaux cours d'eau aménagés. Sur les conséquences de ces aménagements pour les propriétaires notamment sur les récoltes.

**Le Conseil municipal prend note de ces informations et « approuve » la démarche engagée par le syndicat du Linon.**

#### **4 – OBJET: Demande subvention DETR pour la création d'un équipement sportif-terrain multisports**

M. Hervé Barbault, conseiller délégué, présente le projet de réalisation d'un terrain multisports (de dimension 12 m x 24 m) afin d'accueillir les activités sportives (basket, football, handball, volley), dispensées dans le cadre scolaire et périscolaire.

Le site choisit jouxte la cour de l'école primaire publique et se trouve en centre-bourg à proximité immédiate de l'école maternelle publique, de l'école privée, et du pôle périscolaire. Le terrain multisports sera implanté dans une propriété acquise par la commune située au 18 rue Nationale, comportant un jardin, une maison d'habitation et des dépendances dont une partie sera détruite.

Le terrain multisport sera principalement destiné aux élèves des écoles publique et privée de St Domineuc dans le cadre scolaire et périscolaire (TAP) et sera également utilisé par le centre de loisirs. Il pourra être occupé par tout habitant de la commune ou des environs, en dehors de ces temps d'occupation. Sa situation, centrale, permet un rayonnement optimal.

M. Michel Vannier, adjoint, souligne que les membres du conseil municipal des jeunes ont été associés à ce projet.

Ce sera un lieu de pratique sportive pour tous, un lieu de rencontre, un lieu convivial qui devra s'intégrer dans l'environnement.

M. Hervé Barbault présente le plan de financement prévisionnel. Le financement de cette opération sera prévu au budget primitif de la commune en section d'investissement. La dépense totale est estimée à 88 000 euros HT, la recette escomptée par la D.E.T.R., au titre de la création d'un équipement sportif, est de 92 042.22 euros. Il resterait donc à la charge de la commune 73 633.77 euros.

| DEPENSES € HT      |  | RECETTES escomptées € HT  |  |
|--------------------|--|---|--|
| Coût des travaux   | 90 617.22  | Aide au titre de la D.E.T.R.<br>20% du montant HT<br>plafond dépense de 400 000 € | 18 408.44  |
| Etude contrôle SPS | 1425   | Part communale - Autofinancement  | 73 633.77  |
| <b>Total</b>       | <b>92 042.22 € HT</b><br><b>110 450.67 € TTC</b> | <b>Total</b>  | <b>92 042.22 € HT</b><br><b>110 450.67 € TTC</b> |

Des pourparlers ont lieu,

##### **a) Projet de réalisation d'un terrain multisports**

M. Benoît Sohier, maire, soumet au vote le projet de réalisation d'un terrain multisport, sur la propriété communale située au 18 rue Nationale, afin d'accueillir les activités sportives, dispensées dans le cadre scolaire et périscolaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR (dont trois pouvoirs) et par 4 voix CONTRE (M. Fraboulet-M. Colas et 2 pouvoirs) et par 1 voix ABSTENTION (M. Leroy)**

- **Valide** le projet de réalisation d'un terrain multisports sur le terrain situé au 18 rue Nationale

## b) Demande de la subvention DETR

M. Benoît Sohier, maire, soumet au vote la demande de subvention DETR pour le projet de réalisation du terrain multisports.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs):**

- **sollicite** la subvention D.E.T.R. au titre de la création d'un équipement sportif, estimée à 18 408.44 euros, soit 20 % du montant HT des dépenses
- **valide** le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires au présent dossier

## 5 – OBJET: Demande subvention DETR pour l'achat de premier équipement et matériel pour la cantine scolaire

M. Hervé Barbault, conseiller délégué, rappelle que les travaux de la cantine scolaire sont achevés. Cependant, au vu de l'augmentation constante des effectifs, il s'avère nécessaire d'acheter de nouveaux équipements et du matériel, non prévus dans le marché initial. Il s'agit de l'achat de tables et de chaises, et d'un lave-vaisselle à deux casiers.

Le financement de cette opération est prévu au budget primitif de la commune en section d'investissement.

La dépense totale est estimée à 19 486.76 euros HT, la recette escomptée par la D.E.T.R., au titre de l'achat de premier équipement et matériel pour la cantine scolaire, est de 4 871.69 euros. Il resterait donc à la charge de la commune 14 615.07 euros.

| DEPENSES € HT                                       |   | RECETTES escomptées € HT  |   |
|---|---|---|---|
| Coût premier équipement - matériel - Lave-vaisselle | (10754+573.20+3919.16)                        | Aide au titre de la D.E.T.R.<br>25% du montant HT<br>Plancher de dépenses de 10 000 € | 4 871.69                                      |
|   | 15 246.36                                     |   |   |
| Coût premier équipement Mobilier                    | 4 240.40                                      | Part communale - Autofinancement  | 14 615.07                                     |
| <b>Total</b>  | <b>19 486.76€ HT</b><br><b>23 384.11€ TTC</b> | <b>Total</b>  | <b>19 486.76€ HT</b><br><b>23 384.11€ TTC</b> |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs):**

- **sollicite** la subvention D.E.T.R. au titre de l'achat de premier équipement et matériel pour la cantine scolaire, estimée à 4 871.69 euros, soit 25% du montant HT des dépenses
- **valide** le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires au présent dossier

## **6 – OBJET : Demande subvention DETR pour des travaux de grosses réparations et de mise aux normes d'accessibilité à l'école publique**

M. Hervé Barbault, conseiller délégué, présente le programme de travaux de réparations et d'accessibilité aux écoles publiques.

Il s'agit de réaliser les travaux suivants :

- accessibilité de trois classes situées sous le préau : mise en place de rampes d'accès et de barrières,
- sécurisation des écoles dans le cadre du plan Vigipirate : mise en place des deux portails, alarmes et sonnette
- création d'un espace commun pour les enseignants et apporter des améliorations dans le bureau de la direction : travaux démolition, d'électricité, mise en place d'un faux plafond et espace de rangement.

Le financement de cette opération est prévu au budget primitif de la commune en section d'investissement à l'opération 1608. La dépense totale est estimée à 18 605.71 euros HT, la recette escomptée par la D.E.T.R., au titre des travaux de grosses réparations et d'accessibilité aux écoles, est de 5 581.71 euros HT. Il resterait donc à la charge de la commune 13 023.99 euros HT.

| DEPENSES € HT    |   | RECETTES escomptées € HT  |   |
|------------------|---|---|---|
| Coût des travaux | 18605.71                                      | Aide au titre de la D.E.T.R.<br>30% du montant HT plancher 10 000 € HT<br>plafond dépenses de 700 000 € | 5 581.71                                      |
|                  |   | Part communale - Autofinancement  | 13 023.99                                     |
| <b>Total</b>     | <b>18 605.71€ HT</b><br><b>22 326.85 €TTC</b> | <b>Total</b>  | <b>18 605.71€ HT</b><br><b>22 326.85€ TTC</b> |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs):**

- **sollicite** la subvention D.E.T.R. au titre des travaux de grosses réparations et d'accessibilité dans les écoles, estimée à 5 581.71 euros HT, soit 30 % du montant HT des dépenses
- **valide** le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires au présent dossier

## **7- OBJET : Présentation du projet de pôle sportif et constitution du comité de pilotage**

M. Michel Vannier, adjoint, présente le projet d'aménagement du futur pôle sportif, au stade Henri Nogues situé rue du Stade. Il précise qu'il sera réalisé en prenant en compte les structures et les bâtiments déjà existants, à savoir : la salle omnisports qui à 35 ans et qui doit être rénovée, les vestiaires de football, les deux terrains de football, les terrains de pétanque, les deux courts de tennis extérieurs et le parking.

Ce projet devra répondre aux besoins des utilisateurs en optimisant, et en mutualisant les structures. Des premiers besoins ont déjà été recensés auprès des associations et clubs de St Domineuc et sont les suivants :

- Club de tennis : avoir deux courts de tennis couverts (dans la salle omnisports ou à l'extérieur) avec revêtement au sol de même nature, avoir un club house
- Club de football : mutualiser les vestiaires de football et de la salle omnisport, avoir un lieu de vie
- Club de pétanque : avoir un lieu de vie et des terrains de pétanque
- Club du sourire : avoir un espace abrité pour jouer aux palets
- Club de judo : avoir un espace d'entraînement, avec tatami, à déplacer si nécessaire
- Pour les écoles : des espaces d'activités à l'intérieur et à l'extérieur
- Des parkings et une sécurisation de la circulation
- Des paniers de baskets et buts de hand dans la salle omnisport

Afin de valider ou non les différentes demandes, au vu notamment du budget alloué à cette opération, la municipalité propose de faire appel à un programmiste et de créer un comité de pilotage spécifique à cette opération.

Le programmiste engagera une démarche de définition et d'évaluation des besoins. Il prendra en compte les attentes exprimées par chaque futur utilisateur et celles des membres du comité de pilotage.

Les membres du comité de pilotage seront les suivants :

|                              |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| Benoît SOHIER - maire        | Régis CORBE - conseiller      |
| Michel VANNIER - adjoint     | Pascal COLAS - conseiller     |
| Hervé BARBAULT - conseiller  | Sandrine FAUVEL - DGS         |
| Michel FRABOULET- conseiller | Timon CORVAISIER - membre CMJ |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs):**

- **valide** le lancement du projet d'aménagement du pôle sportif au stade Henri Nogues situé rue du Stade
- **décide** de constituer un comité de pilotage comme précisé dans le tableau ci-dessus
- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du présent dossier

## **8- OBJET : Lancement d'une consultation à programmiste projet pôle sportif**

Vu la délibération n° 7 du conseil municipal du 26 janvier 2017, validant le lancement du projet d'aménagement du pôle sportif au stade Henri Nogues situé rue du Stade et la constitution d'un groupe de pilotage

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu le montant estimé du marché d'étude, inférieur à 25 000 euros HT

Considérant qu'il est nécessaire de faire un diagnostic de l'existant, de recenser les besoins des utilisateurs et de la collectivité, de prendre en compte les différentes contraintes (espaces disponibles, réglementation ERP..., environnementaux ...).

Il est proposé de lancer un marché d'étude à programmiste, en procédure adaptée, afin de définir, en détail, le projet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs):**

- **valide** le lancement du marché d'étude à programmiste, afin de définir le projet d'aménagement du pôle sportif situé rue du Stade
- **précise** qu'il s'agit d'une procédure adaptée
- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du présent dossier

## **9- OBJET : Demande subvention au titre des amendes de police pour des travaux de sécurisation routière**

M. Hervé Barbault, conseiller délégué, présente le courrier du service « gestion de la route » du Conseil Général qui propose comme tous les ans d'inscrire des programmes de travaux éligibles à l'aide émanant de la répartition des amendes de police. Il est précisé que les projets seront aidés à hauteur du montant hors taxes des travaux modulé du dernier taux voirie (26%), avec un plafond de subvention de 5350 euros par dossier.

M. Hervé Barbault présente les différentes opérations s'inscrivant dans une démarche de sécurité routière :

1- mise en place de potelets à mémoire de forme afin de sécuriser les trottoirs au bord de la rue Nationale, dont le montant total des travaux est estimé à 3 352.50 euros HT.

2- mise en place de potelets à mémoire de forme afin de sécuriser les trottoirs à la résidence la Vigne dont le montant total des travaux est estimé à 1 074 euros HT.

3- réalisation d'un aménagement pour la mise en place d'un abri bus scolaire et réalisation d'un cheminement piétonnier protégé, au lieu-dit la Roberie-Trébeslin, dont le montant des travaux est estimé à 17 800 euros HT. (hors achat abri-bus et éclairage, non pris en charge).

4- réalisation d'un aménagement de sécurité sur la voirie, rue du Stade. Il s'agit de mettre en place des chicanes afin de ralentir la vitesse dans ce secteur, compte tenu notamment de la proximité de l'école privée. Le montant des travaux est estimé à 4 740 euros HT.

M. Michel Fraboulet fait part qu'il n'approuve pas le projet de réalisation d'un aménagement pour la mise en place d'un abri bus scolaire. Il pense que les conditions de sécurité ne sont pas



atteintes dans le scénario présenté au conseil. Il préconise de faire appel à un cabinet d'étude pour proposer un aménagement plus sécurisé.

Des pourparlers ont lieu,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (dont cinq pouvoirs)**

- **sollicite** les dotations relatives à la répartition des amendes de police pour les différents projets présentés ci-dessus et s'inscrivant dans une démarche de sécurité routière

- Il est précisé que M. Michel Fraboulet est contre le projet d'aménagement au lieu-dit la Roberie tel que présenté, car il pense que les conditions de sécurité ne sont pas atteintes

-**autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du présent dossier

**10- OBJET : Modification de la délibération n° 26 du 29.03.2016 « pacte financier et fiscal du territoire de la Bretagne Romantique » Erratum**

M. Benoît Sohier, maire, rappelle que par délibération n° 26 en date du 29.03.2016, le conseil municipal a validé le projet de pacte financier et fiscal de la communauté de communes Bretagne Romantique. Cependant une erreur s'est produite dans les calculs de la TFB par la CCBR, car une entreprise n'avait pas été prise en compte dans la zone. Après vérification du zonage de la ZA d'activités du Bois du Breuil, les calculs ont été refaits par la CCBR et mis à jour.

La CCBR a fait un 2<sup>ème</sup> erratum en décembre dernier.

M. Benoît Sohier présente le tableau modifié ci-dessous:

**Le Conseil municipal, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs),**

- **PRÉCISE** que la délibération n° 26 en date du 29.03.2016 est modifiée par la présente délibération afin de prendre en compte le tableau corrigé, ci-dessous, relatif au calcul de la TFB
- **Autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du présent point

**1. La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)**

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :**

- a) Reversement par les communes membres à la Communauté (par voie de convention) du produit de la TFB perçu sur les bâtiments communautaires et les bâtiments publics ou privés situés dans les zones d'activités économiques communautaires (ZAE) selon les modalités suivantes :

- 100% du produit de TFB pour les bâtiments imposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

- La différence entre le produit de TFB perçu par la commune en année N et le produit perçu par la commune en 2014 pour les bâtiments installés au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- b) Reversement par les communes membres à la Communauté (par voie de convention) du produit de la TFB perçu sur les bâtiments communautaires y compris ceux dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée par la Communauté (ex : DSP, contrat de partenariat)
- c) Reversement à la Communauté, par les communes sur lesquelles ont été implantées des ZAE communautaires, d'une part de TFB sur la base du produit perçu par celles-ci en 2014 pour atteindre de façon progressive 25%, sur une période de 5 ans, selon le tableau suivant :

| ZAE               | Lieu        | Année                               | 2016                               | 2017          | 2018          | 2019           | 2020 et +      |
|-------------------|-------------|-------------------------------------|------------------------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
|                   |             | % TFB reversée                      | 5%                                 | 10%           | 15%           | 20%            | 25%            |
|                   |             | TFB perçue par les communes en 2014 | Montants des reversement à la CCBR |               |               |                |                |
| ZA Moulin Madame  | Combourg    | <b>79 900</b>                       | 3 995                              | 7 990         | 11 985        | 15 980         | 19 975         |
| ZA La Gare        | Combourg    | <b>13 797</b>                       | 690                                | 1 380         | 2 070         | 2 759          | 3 449          |
| ZA Rolin          | Québriac    | <b>28 082</b>                       | 1 404                              | 2 808         | 4 212         | 5 616          | 7 021          |
| ZA Rougeolais     | SPP         | <b>746</b>                          | 37                                 | 75            | 112           | 149            | 187            |
| ZA La Coudraie    | Pleugueneuc | <b>2 914</b>                        | 146                                | 291           | 437           | 583            | 729            |
| ZA Bois du Breuil | St-Domineuc | <b>15 771</b>                       | 789                                | 1 577         | 2 366         | 3 154          | 3 943          |
| ZA Morandais      | Tinténiac   | <b>28 653</b>                       | 1 433                              | 2 865         | 4 298         | 5 731          | 7 163          |
| ZA Quilliou       | Tinténiac   | <b>414 017</b>                      | 20 701                             | 41 402        | 62 103        | 82 803         | 103 504        |
|                   |             | <b>583 881</b>                      | <b>29 194</b>                      | <b>58 388</b> | <b>87 582</b> | <b>116 776</b> | <b>145 970</b> |

## **11- OBJET : Demande de garantie d'une ligne de trésorerie pour l'EHPAD St Domithual**

M. Benoît Sohier, maire, présente la demande de garantie d'une ligne de trésorerie pour l'EHPAD St Domithual. La ligne de trésorerie escomptée est d'un montant de 150 000 euros mais pour obtenir ce financement les banques demandent des garanties.

La proposition est la suivante :

- la commune de St-Domineuc garantie 25%, la commune de St-Thual 25% et le département 50%.

Des pourparlers ont lieu,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs),**

- **Accepte** de garantir la ligne de trésorerie de l'EHPAD St Domithual de 150 000 euros à hauteur de 25%
- **Donne** pouvoir au maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution du présent dossier

## **12- OBJET : Constitution d'une commission pour la nomination de l'école publique**

M. Thierry Déjoué, adjoint, rappelle le projet de nomination de l'école publique. Comme évoqué lors du conseil du 16 décembre dernier, il propose de constituer une commission spécifique qui sera composée d'élus de la commission communale « affaires scolaires », de représentants des parents d'élèves qui siègent également au conseil d'école, de membres du personnel communal, d'enseignants et d'élèves.

La première réunion aura lieu le mercredi 8 février en mairie. Le groupe de travail sélectionnera alors 12 noms parmi les propositions faites par la population.

Puis une deuxième réunion sera organisée environ un mois après, pour garder 3 à 4 noms. Ces noms seront soumis ensuite au vote de la population.

Le conseil municipal votera le nom définitif du groupe scolaire public vers le mois de juin.

|                                    |                               |
|------------------------------------|-------------------------------|
| Benoît SOHIER / élu                | Pierre CHAPA/enseignant       |
| Thierry DEJOUE / élu               | Cathy ADAM/enseignant         |
| Régis CORBE/ élu                   | Léo BOSSARD/élève             |
| Sylvie GUYOT/ élu                  | Elisa PENHOAT/élève           |
| Catherine GUERIN/ élu              | Céline VESTE/parent d'élève   |
| Sandrine FAUVEL/personnel communal | Karine GAUTIER parent d'élève |
| Annette HULAIN/personnel communal  | Jildaz URVOY parent d'élève   |
|                                    | Cloé PLAINFOSSE/CMJ           |
|                                    | Jules GAUTIER/CMJ             |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs),**

- **Décide de créer** une commission pour la nomination du groupe scolaire de l'école publique de St Domineuc comme présenté dans le tableau ci-dessus
- **Donne pouvoir** au maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution du présent dossier

## **13 - OBJET : Présentation du projet d'aménagement du chemin piétonnier aux Chesnots**

M. Michel Leroy, adjoint, présente le projet d'aménagement du chemin piétonnier reliant le lieu-dit les Chesnots au bourg. Il précise que les services du Département ont été consultés et ont émis des préconisations qui ont été intégrés au projet : la réalisation d'un merlon, le marquage d'un passage piétonnier, le déplacement des panneaux de 50 km/h. Le coût de l'opération est estimé à 26 340 euros HT. Les travaux seront réalisés par le service voirie de la CCBR courant mars-avril. Il est rappelé qu'une subvention de 12 627 euros a été accordée au titre de la réserve parlementaire et une aide de 5350 euros au titre des amendes de police. Il reste donc à la charge de la commune 8363 euros HT.

M. Michel Fraboulet regrette que l'ensemble du cheminement soit en enrobé notamment sur la partie située dans le champ. Il propose de réaliser un stabilisé.

M. Michel Leroy répond qu'il a privilégié la mise en œuvre d'un cheminement piétonnier en enrobé afin de faciliter le déplacement des cyclistes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs),**

- **Valide** le projet d'aménagement du chemin piétonnier reliant le lieu-dit « les Chesnots » au bourg pour un coût estimé à 26 340 euros HT et précise que les travaux seront exécutés par le service voirie de la CCBR
- **Donne** pouvoir au maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution du présent dossier

#### **14 - OBJET: Choix du prestataire pour le contrat de maintenance de l'éclairage public**

M. Benoît Sohier, maire, fait part qu'une consultation adaptée a été lancée afin de choisir un prestataire pour le contrat de maintenance de l'éclairage public. Il présente les deux réponses reçues en mairie. Il précise qu'il y a 445 points lumineux.

| Nom du candidat      | Montant coût maintenance                              | Observations   | Total note sur 100 |
|----------------------|---|--|--------------------|
| <b>Spie</b>          | 18.20 €HT par point lumineux<br>24 297 €HT pour 3 ans | 2 techniciens avec camion nacelle : 130€/heure<br>1 technicien avec véhicule de dépannage intervention sol : 62€/heure<br><br>Remplacement horloges de commande la 1 <sup>ère</sup> année par horloge radiosynchronisée pour fonctionnement uniformisé de l'éclairage sur ensemble commune 5.80€ par point (+ 2581€HT) | 92                 |
| <b>Bouygues E.S.</b> | 19 €HT par point lumineux<br>25 365€HT pour 3 ans     | 2 techniciens avec camion nacelle : 155€/heure<br>1 technicien avec véhicule de dépannage intervention: 65€/heure<br>Fournitures : remise de 30% sur tarifs public   | 86                 |
|                      |   |  |                    |

Vu l'avis de la commission bâtiment, il propose de retenir l'offre la mieux disante de la société SPIE qui a obtenu la note de 92/100 contre 86/100 pour le second.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs)**

- **décide** de retenir l'offre la mieux disante de la société SPIE pour un montant de 18.20 euros HT par point lumineux pour assurer la maintenance annuelle de l'éclairage public et le remplacement des horloges de commande la 1<sup>ère</sup> année par horloge radiosynchronisée pour un fonctionnement uniformisé de l'éclairage sur l'ensemble de la commune pour un coût total de 2581 euros HT
- **précise que** le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois soit trois ans maximum
- **autorise** M. le Maire à signer le contrat avec l'entreprise Spie et tous les documents nécessaires à l'exécution du présent dossier

## **15 – OBJET : Présentation des conclusions de l'étude organisationnelle des services administratifs réalisée par le CDG 35**

Mme Sylvie Guyot, adjointe, présente les conclusions de l'étude réalisée par le centre de gestion d'Ille et Vilaine relative à l'organisation des services administratifs. Après avoir réalisé un diagnostic des missions assurées par les services, l'étude du CDG35 met en avant le fait que les missions assurées par les services et les sollicitations sont trop nombreuses. De ce fait il faudrait créer quatre postes. Après échanges et avis avec les membres du copil, il a été proposé de prioriser les missions et d'envisager le recrutement de nouveaux agents à temps complet.

### **Extrait de l'étude diagnostique :**

« Des services fortement sollicités mais relativement peu dotés en termes de moyens humains au regard des caractéristiques de la commune. Une direction générale fortement mobilisée par la réalisation de projets stratégiques et les multiples « petits dossiers » qui rendent difficile le bon exercice de l'ensemble des missions attendues. Des postes polyvalents mais relativement isolés dans leur périmètre de missions. Des répartitions d'activités parfois peu cohérentes, notamment sur le poste d'accueil (périmètre très large) => quelques délégations à envisager pour aller au bout de la logique « un domaine à un agent ».

« Une difficulté à prendre en charge l'ensemble des activités relevant d'un pôle administratif au regard de l'ensemble des attendus. Des activités en développement, pour lesquelles le niveau d'exigence a pu augmenter au cours des dernières années : urbanisme, politique enfance (TAP), management des services et coordination d'activités. Des activités bien prises en charge mais déléguées comme la comptabilité : un agent « dédié » à cette thématique, des créneaux fixes qui génèrent peu d'interruptions. Des activités insuffisamment suivies faute de temps / réalisées sous la contrainte : funéraire, dans une moindre mesure, élections et RH (pression des obligations réglementaires). Des activités historiquement portées par les élus ou de nouveaux projets pilotés en direct par les élus, faute de temps et/ou d'interlocuteur : communication et bulletin municipal, partenariat « espace jeunes », CMJ, action culturelle du Grand Clos. Des évolutions qui vont s'imposer au service : réglementation en matière d'état civil, poursuite du processus de dématérialisation, nouveaux outils à faire vivre (portail famille, site internet ...)

Un ensemble de compétences présentes dans la collectivité, mais les compétences les plus stratégiques concentrées essentiellement sur un poste.

Une concentration d'expertise/compétences techniques et un enchaînement des projets qui impactent fortement le poste de direction générale.

Une polyvalence des agents administratifs, de multiples sollicitations couplées à une volonté d'apporter une réponse rapide : une situation source d'interruptions dans le travail conduisant à un morcellement des activités

Des possibilités de gagner en efficacité au travail; un mode de fonctionnement entre élus et services à améliorer pour faciliter la planification et l'anticipation

Une différenciation plus marquée entre temps d'accueil-renseignement et plages de traitement des dossiers.

### **Propositions - Scenario envisagé-Extrait**

Un souhait de penser une nouvelle organisation du pôle administratif :

- qui structure un encadrement intermédiaire sur lequel la Directrice générale pourra s'appuyer
- qui puisse apporter un relais et un soutien pour la réalisation des projets de mandat
- qui permette de déployer pleinement certaines missions essentielles d'un secrétariat de mairie

Mais :

- qui tienne compte du contenu actuel des postes,
  - qui permette autant que possible pour chaque domaine d'activité de l'attribuer clairement à un agent (à l'exclusion de la communication)
  - qui nécessite de mener en parallèle une réflexion sur les modalités de fonctionnement pour rendre les charges « supportables » (horaires d'ouvertures, créneaux spécifiques pour certaines prestations...)
- Un renforcement de la structuration des services avec la création d'un pôle enfance/jeunesse regroupant les agents de la restauration, du périscolaire, des TAP et de l'entretien.

Mme Sylvie Guyot présente donc le scénario retenu :

Une nouvelle organisation bâtie autour de 2 postes complémentaires :

- un poste de responsable de pôle enfance jeunesse action sociale
- un poste d'agent administratif comptable et RH/assistanat de direction, rattaché au pôle administratif

Des pourparlers ont lieu,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix POUR et 2 voix ABSENTIONS (M. Fraboulet et un pouvoir)**

- **valide** l'étude réalisée par le CDG 35 proposant notamment le recrutement de deux agents au sein des services administratifs

## **16 – OBJET : Création de deux emplois permanents aux services administratifs**

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération n°15 du 26 janvier 2016

Considérant qu'il est nécessaire de créer deux postes permanents au sein des services administratifs, afin de continuer à assurer les missions de service public.

Mme Sylvie Guyot, adjointe, propose de modifier le tableau des emplois de la commune en créant d'une part, un emploi au grade de rédacteur (catégorie B) et d'autre part, un poste au grade d'adjoint administratif (catégorie C).

S'ils ne peuvent être pourvus par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans le secteur.

Il est précisé que la procédure de recrutement du poste de catégorie B va être lancée dès à présent. Par contre, pour le second poste, elle interviendra un peu plus tard.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR (dont trois pouvoirs) et 4 voix ABSTENTIONS (Messieurs Fraboulet et Colas et deux pouvoirs)**

- **décide** de modifier le tableau des emplois en créant un emploi au grade de rédacteur (catégorie B) et un emploi au grade d'adjoint administratif (catégorie C), à temps complet
- **précise** que s'ils ne peuvent être pourvus par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans

les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans le secteur

- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires au dossier

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le maire, Benoît Sohier